

# AJOUTEZ AMNESTY À VOTRE TESTAMENT

LÉGUEZ L'ESPOIR  
AUX GÉNÉRATIONS QUI VIENNENT



AMNESTY  
INTERNATIONAL



# SOMMAIRE

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| Avant-propos .....                                              | 3  |
| Votre signature a du pouvoir .....                              | 4  |
| Pourquoi ont-ils arrêté Mahmoud ? .....                         | 5  |
| Burkina : stop aux mariages précoces ! .....                    | 7  |
| Sans vous, Amnesty ne serait rien .....                         | 10 |
| Que ferions-nous grâce à des ressources supplémentaires ? ..... | 11 |
| Témoignages .....                                               | 12 |
| Un testament pour choisir .....                                 | 13 |
| Un testament pour organiser .....                               | 14 |
| Léguer à un ami ? .....                                         | 15 |
| Attention aux droits de succession .....                        | 16 |
| Le legs en duo: une formule gagnant-gagnant ! .....             | 17 |
| Le legs en duo: un vrai projet philanthropique .....            | 18 |
| Exemples de legs en duo .....                                   | 19 |
| Legs en duo: calculateur .....                                  | 21 |
| Je suis à votre disposition .....                               | 22 |
| En toute transparence .....                                     | 23 |
| D'autres façons de nous aider .....                             | 24 |

## AVANT-PROPOS



**Philippe Hensmans,**  
Directeur

Chère Madame, cher Monsieur,

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Quels que soient les Etats incriminés ou les intérêts économiques en jeu, Amnesty reste toujours impartiale -en affirmant la primauté des règles du droit international- et indépendante de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.

Pour garantir impartialité et indépendance, le financement de l'association repose sur l'indispensable soutien de ses membres, de ses donateurs et de ses testateurs.

Je vous remercie très chaleureusement de votre engagement à nos côtés et vous souhaite bonne lecture.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hensmans', with a large, stylized initial 'H'.

## VOTRE SIGNATURE A DU POUVOIR !

À chaque moment de la vie, votre signature est source d'espoir.

Au même titre que la signature d'une pétition, la signature apposée sur votre testament peut contribuer concrètement à la défense des droits humains, par exemple en libérant des prisonniers d'opinion ou en protégeant les femmes victimes de violences.

**Votre signature lutte, entre autres:**

- contre l'usage de la torture,
- contre la peine de mort,
- contre le recours aux enfants soldats.

Vous et nous protégeons les gens face aux mauvais traitements, à la détention injuste et à l'oppression.



**À CHAQUE  
MOMENT  
DE LA VIE,  
VOTRE**

*Signature*

**EST  
SOURCE  
D'ESPOIR.**

## POURQUOI ONT-ILS ARRÊTÉ MAHMOUD ?

Mahmoud Hussein a passé plus de deux ans derrière les barreaux égyptiens. Il a été arrêté en 2014, à l'âge de 18 ans, parce qu'il portait un t-shirt sur lequel était écrit « nation sans torture » et une écharpe portant le logo de la Révolution du 25 janvier. Il a été accusé d'appartenir à un groupe interdit et d'avoir participé à une manifestation non autorisée.



**STOP**  
**TORTURE**

Il n'a été ni inculpé ni jugé pour quelque infraction que ce soit. Torturé et maltraité en détention, il a en outre été contraint de signer des « aveux ». Le 14 juillet 2015, Mahmoud a de nouveau été roué de coups par deux gardiens de prison.

## MAHMOUD HUSSEIN EST LIBRE !

Un tribunal a confirmé sa libération ce 24 mars 2016. Mahmoud a retrouvé la liberté le lendemain à 1 heure du matin (heure du Caire) et il a -enfin- pu rejoindre sa famille.

*«La libération de Mahmoud Hussein aurait dû avoir lieu il y a bien longtemps. Il a passé plus de deux ans en prison alors qu'une seule journée était déjà de trop. Les autorités égyptiennes doivent maintenant abandonner les poursuites absurdes dont il fait l'objet et supprimer toutes les conditions imposées à sa liberté, afin qu'il puisse désormais vivre normalement»*

a déclaré **Said Boumedouha**,  
directeur adjoint  
du programme Moyen-Orient et  
Afrique du Nord  
d'Amnesty International.

## **BURKINA : STOP AUX MARIAGES PRÉCOCES !**

Si vous êtes une fille au Burkina Faso, vous risquez de ne pas profiter longtemps de votre enfance.

À l'âge de 13 ans, Maria a été forcée de se marier avec un homme de 70 ans qui avait déjà cinq épouses. Comme elle résistait, son père l'a menacée de mort.

Dans tout le pays, des milliers de jeunes femmes et de filles comme Maria sont soumises à des mariages précoces et forcés. Très peu ont la possibilité d'aller à l'école.



Les mariages forcés et précoces sont interdits par le droit international, mais les autorités du Burkina ne prennent toujours pas la mesure du problème.



*«Aujourd'hui, une jeune fille qui grandit au Burkina Faso est en butte à de nombreux obstacles qui l'empêchent d'espérer et de réaliser ses rêves. Elle peut être mariée de force par sa famille et, même si elle peut obtenir un moyen de contraception, son partenaire peut refuser de l'utiliser ou ne pas l'autoriser à y avoir recours»*

a déclaré **Alioune Tine**,  
directeur régional  
d'Amnesty International  
pour l'Afrique de l'Ouest et  
l'Afrique centrale.

## UNE LOI NE SUFFIT PAS POUR GARANTIR LES DROITS

Les mariages sont interdits en dessous de 17 ans au Burkina. Malheureusement, beaucoup de mariages ne sont pas enregistrés légalement et de nombreuses jeunes filles subissent encore un mariage forcé avant l'âge légal.

Des moyens complémentaires permettraient à Amnesty de forcer le gouvernement à mettre en œuvre une politique efficace pour lutter contre les mariages précoces.

### Ça bouge !

Grâce à l'action incessante d'Amnesty et des ONG locales, le gouvernement a été obligé d'améliorer la prise en charge financière des consultations pré- et post-natales. De nombreuses vies ont ainsi été sauvées et le taux de mortalité des très jeunes mamans a chuté de manière spectaculaire.

# SANS VOUS, AMNESTY NE SERAIT RIEN

Amnesty, c'est un mouvement mondial de 7 millions de personnes qui dénoncent sans relâche les injustices.

Grâce à votre mobilisation, nous annonçons régulièrement des bonnes nouvelles : la libération d'un prisonnier d'opinion, l'adoption d'un traité international relatif au respect des droits humains, la mise au banc d'un dictateur sanguinaire.

Autant de victoires cruciales pour les droits humains, qui démontrent concrètement notre influence au quotidien, mais aussi notre « capacité de nuisance » face aux tortionnaires et aux dictateurs.

**C'est votre soutien financier qui garantit l'indépendance de notre action et qui nous donne la capacité de nous attaquer à tous les pouvoirs injustes, qu'ils soient politiques ou économiques.**



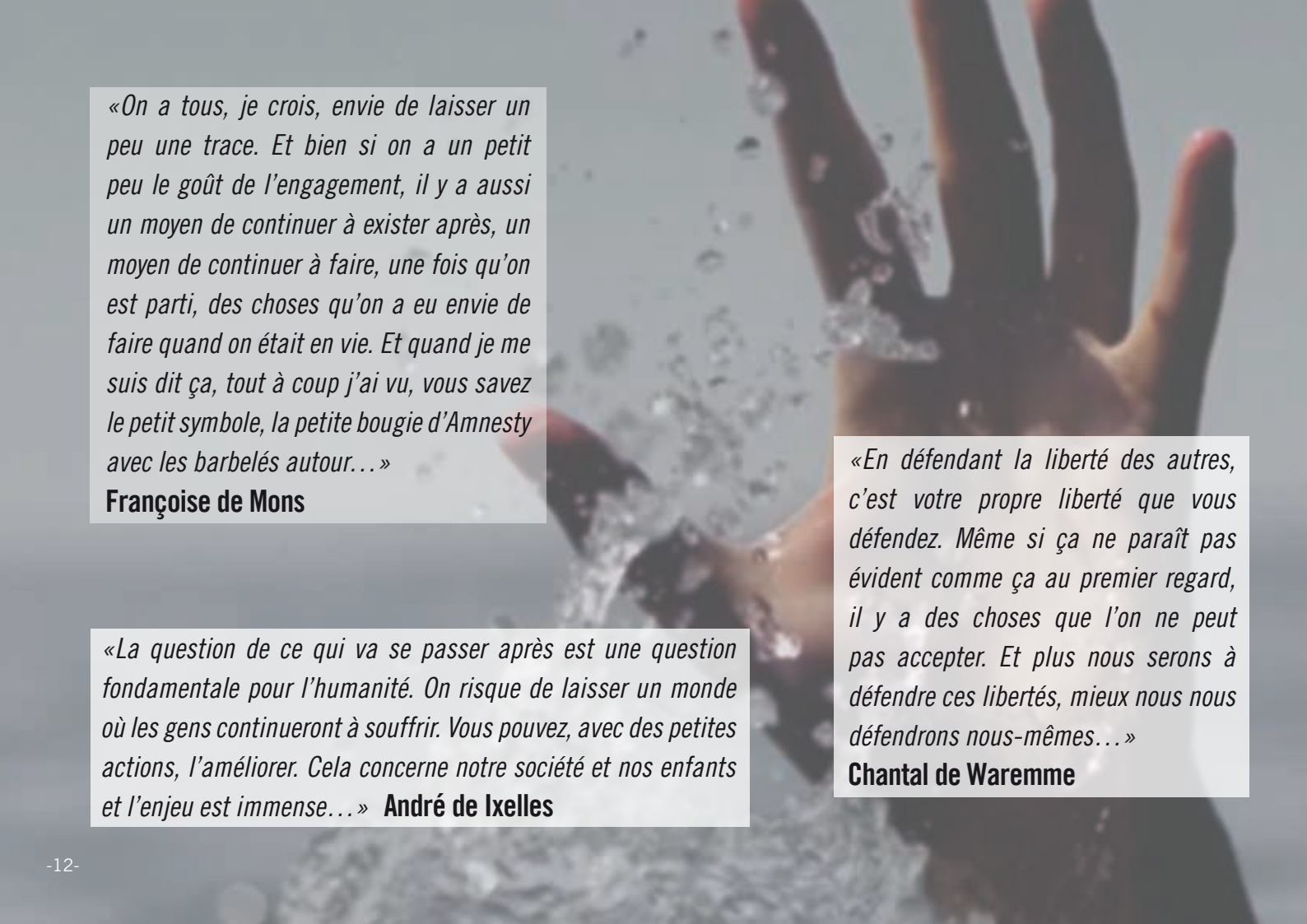
# QUE FERIONS-NOUS GRÂCE À DES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES ?

Chaque legs reçu nous permettrait par exemple de :

- mener davantage d'enquêtes sur le terrain, dans les régions en crise
- recueillir plus de témoignages de première main
- innover dans l'investigation en particulier via les images prises par satellite, qui peuvent servir de preuve devant les tribunaux
- transmettre plus de rapports aux gouvernements, aux organismes internationaux et à la presse
- sensibiliser les générations futures au respect des droits humains les plus fondamentaux.

*Lorsque le dernier prisonnier d'opinion aura été libéré, lorsque la dernière salle de torture aura été fermée et lorsque la Déclaration universelle des droits de l'homme sera devenue une réalité concrète pour tous à travers le monde, alors seulement nous pourrons dire que notre mission est achevée.*

**Peter Benenson, fondateur d'Amnesty International**



*«On a tous, je crois, envie de laisser un peu une trace. Et bien si on a un petit peu le goût de l'engagement, il y a aussi un moyen de continuer à exister après, un moyen de continuer à faire, une fois qu'on est parti, des choses qu'on a eu envie de faire quand on était en vie. Et quand je me suis dit ça, tout à coup j'ai vu, vous savez le petit symbole, la petite bougie d'Amnesty avec les barbelés autour...»*

**Françoise de Mons**

*«La question de ce qui va se passer après est une question fondamentale pour l'humanité. On risque de laisser un monde où les gens continueront à souffrir. Vous pouvez, avec des petites actions, l'améliorer. Cela concerne notre société et nos enfants et l'enjeu est immense...»* **André de Ixelles**

*«En défendant la liberté des autres, c'est votre propre liberté que vous défendez. Même si ça ne paraît pas évident comme ça au premier regard, il y a des choses que l'on ne peut pas accepter. Et plus nous serons à défendre ces libertés, mieux nous nous défendrons nous-mêmes...»*

**Chantal de Waremmé**

# UN TESTAMENT POUR CHOISIR

Le testament est l'acte qui vous permet de déterminer à qui vous souhaitez léguer quelles parts de votre succession.

Votre succession se compose de la part réservataire et de la quotité disponible.

La loi organise précisément comment et à qui se transmet la part réservataire. Par contre, la quotité disponible peut être léguée à qui bon vous semble, y compris à une bonne cause.

En l'absence d'héritiers réservataires, la totalité de votre succession peut être léguée à qui bon vous semble.

## ***Qui sont les héritiers réservataires ?***

*Les héritiers réservataires sont les héritiers légalement protégés qui peuvent prétendre à une part réservataire. Il s'agit au premier degré de l'époux ou de l'épouse et des enfants. Les petits-enfants peuvent suppléer un enfant décédé.*

# UN TESTAMENT POUR ORGANISER

Le legs est une disposition testamentaire qui vous permet de décider de transmettre tout ou partie de votre patrimoine à une bonne cause.

La rédaction d'un testament vous permet d'avoir l'assurance de voir vos dernières volontés respectées.

Les volontés que vous exprimez dans votre testament ne prendront effet qu'à votre décès. Vous êtes libre de les modifier ou de les annuler à tout moment.

Pour plus d'informations ou de conseils quant à la rédaction de votre testament, le notaire est votre meilleur interlocuteur.

*S'informer n'engage à rien.*

*Le premier conseil chez le notaire est habituellement gratuit, sous certaines conditions.*

*Renseignez-vous à l'étude, lors de la prise de rendez-vous.*

*Le guide « Bien Régler, Bien Léguer » est gratuit et peut être obtenu  
auprès de Testament.be ou d'Amnesty.*

# LÉGUER À UN AMI ?

Il fut un temps où il était naturel de transmettre la totalité de sa succession à la famille, proche ou plus éloignée.

Aujourd'hui, dans un monde en perpétuel changement, on remarque qu'un nombre croissant de testateurs souhaitent dire concrètement à quel point une relation d'amitié leur est précieuse.

De nombreux testaments mentionnent ainsi un ou plusieurs amis et font bénéficier ceux-ci d'une partie de la succession.



# ATTENTION AUX DROITS DE SUCCESSION



Les droits de succession dépendent de la région de résidence du testateur, du lien de parenté entre le testateur et les légataires ainsi que de l'importance du montant légué.

Lorsque le lien de parenté est faible ou en l'absence de lien de parenté, le taux d'imposition marginal peut atteindre 70% voire 80%.

Le législateur propose heureusement une solution élégante: le legs en duo. Amnesty fait partie des associations qui peuvent accepter ce type de legs.

# LE LEGS EN DUO : UNE FORMULE GAGNANT-GAGNANT !

Le legs en duo consiste à léguer la succession à Amnesty, à charge pour Amnesty d'en céder une partie à un autre légataire désigné par vous, comme une nièce, un ami ou un collègue.

Amnesty s'acquitte des droits de succession de tous les légataires, en plus des dettes et des frais éventuels. Les autres légataires perçoivent un montant net qui peut être supérieur à ce que ce montant aurait été via un legs classique.

Le legs en duo peut constituer une formule intéressante et avantageuse pour toutes les parties, en particulier lorsqu'il n'y a pas d'héritier en ligne directe.





# LE LEGS EN DUO : UN VRAI PROJET PHILANTHROPIQUE

Il est essentiel de prendre conseil auprès de votre notaire pour trouver le meilleur équilibre en fonction de la composition de votre patrimoine, de votre situation familiale et des bénéficiaires de votre succession.

Si la composition de votre patrimoine venait à changer, il vous suffit de reprendre contact avec votre notaire pour modifier le testament en conséquence.

Un legs en duo doit s'inscrire dans un projet philanthropique authentique et équilibré : le legs pourrait être refusé si Amnesty estimait que son bénéfice est trop limité par rapport à la charge administrative que ce legs occasionne.

# EXEMPLE DE LEGS EN DUO (WALLONIE)

Georges a 66 ans. Il habite Namur et a décidé de mettre ses affaires en ordre. Il est veuf et n'a pas d'enfants. Il souhaite léguer un patrimoine de **€ 95.000** à sa nièce Amélie. Un legs classique conduirait celle-ci à payer **€ 37.875 en droits de succession**, lui laissant une somme nette de **€ 57.125**.

## Le legs en duo peut-il constituer une solution avantageuse ?

Oui, si Georges décide par exemple de léguer **35%** de son patrimoine à Amnesty et les **65%** restants à sa nièce. Grâce au legs en duo, celle-ci recevra **€ 61.750**, libres de droits de succession et Amnesty, après paiement de tous les droits de succession, recevra **€ 9.347**.

# EXEMPLE DE LEGS EN DUO (BRUXELLES)

Joëlle est célibataire et habite à Uccle. Elle s'est, au fil du temps et grâce à son travail, constitué un joli pactole dont elle souhaiterait faire bénéficier sa meilleure amie Catherine. La valeur de son patrimoine est estimée à **€ 250.000**. En l'absence de tout lien de parenté, un legs classique conduirait Catherine à payer **€ 158.750 en droits de succession**, lui laissant une **somme nette de € 91.250**.

**Le legs en duo peut-il constituer une solution avantageuse ?**

**Oui**, si Joëlle décide par exemple de léguer la moitié de son patrimoine à Amnesty et l'autre moitié à son amie. Grâce au legs en duo, Catherine recevra **€ 125.000**, libres de droits de succession et Amnesty, après paiement de tous les droits de succession, recevra **€ 43.125**.

# LEGS EN DUO : CALCULATEUR

Les deux exemples qui précèdent vous proposent une vue générale sur les avantages offerts par le legs en duo.

Mais votre situation personnelle est forcément différente. Le notaire est votre interlocuteur privilégié pour y voir clair.

Pour préparer cette visite à votre notaire, vous pouvez par exemple utiliser notre calculateur en ligne.

Ce calculateur en ligne vous permet de vérifier facilement si le legs en duo peut constituer une formule intéressante pour votre situation personnelle.

**RENDEZ-VOUS SUR [WWW.AMNESTY.BE/LEGS](http://WWW.AMNESTY.BE/LEGS)**



# JE SUIS À VOTRE DISPOSITION

*«En toute discrétion et sans prétendre remplacer les conseils de votre notaire, je suis à l'écoute de vos souhaits et de vos questions. Je m'engage à traiter toutes les informations que vous souhaiteriez me confier de façon confidentielle.  
Contactez-moi pour une conversation téléphonique ou un rendez-vous, à votre domicile ou en nos bureaux.»*



---

**Benoit Fiévez**, RESPONSABLE DES LEGS

Téléphone: **02 538 81 77**

Courriel: **legs@amnesty.be**

**Amnesty International**, section Belgique francophone, service legs,  
**Chaussée de Wavre 173 à 1050 Ixelles**

---

# EN TOUTE TRANSPARENCE

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter les associations ci-dessous:

[www.testament.be](http://www.testament.be)



cette association sans but lucratif publie le guide « **Bien Régler, Bien Léguer** » et coordonne une vaste campagne d'information relative au testament.

[www.notaire.be](http://www.notaire.be)



la Fédération Royale du Notariat belge propose un ensemble de textes relatifs aux donations et successions, ainsi qu'un annuaire de tous les notaires du pays.

[www.vef-aerf.be](http://www.vef-aerf.be)



l'Association pour une Éthique dans les Récoltes de Fonds veut procurer à la population belge des garanties de qualité morale dans les récoltes de fonds ainsi que la transparence des comptes.

# D'AUTRES FAÇONS DE NOUS AIDER

|                              |                                                                            |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| S'informer:                  | <a href="http://www.amnesty.be">www.amnesty.be</a>                         |
| Nous contacter par courriel: | <a href="mailto:info@amnesty.be">info@amnesty.be</a>                       |
| Nous téléphoner:             | 02 538 81 77                                                               |
| Nous rendre visite:          | Chaussée de Wavre 173 à 1050 Ixelles                                       |
| Nous suivre:                 | <a href="http://www.facebook.com/amnestybe">www.facebook.com/amnestybe</a> |
| Faire un don:                | <a href="http://www.amnesty.be/dons">www.amnesty.be/dons</a>               |
| Recevoir nos pétitions:      | <a href="http://www.amnesty.be/actions">www.amnesty.be/actions</a>         |

*« Mieux vaut allumer une bougie que maudire les ténèbres »*

**AMNESTY**  
INTERNATIONAL

